RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ · ÉGALITE · FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

LE PRESIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 12

L'an deux mille vingt-six, le mardi 13 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de Mme YILMAZ, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 07 octobre 2026, conformément à la procédure.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme YILMAZ, M. MAASSRY, Mme HENNECHART, Mme BIENTZ, Mme LE BAIL, M. ROSSI, M. BOURZIK,

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme MUTIN donne pouvoir à M. ROSSI
Mme PORTE donne pouvoir à M. MAASSRY

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. LEBORGNE
Mme COMBES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

N° 2026.10.18 – Modification du règlement des aides facultatives

Sur Présentation de Mme YILMAZ, Vice-Présidente,

Vu la délibération en date du 20/09/2021 portant création d'un règlement intérieur des aides facultatives.

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 26 / 10 / 2026

Considérant la nécessité de modifier les conditions d'éligibilité pour les demandes de réductions de cantines figurant au règlement des aides facultatives suite à la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la modification du règlement des aides sociales

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

Brigitte CHATIGNON
Secrétaire

Centre Communal d'Action Sociale
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 26 / 10 / 2026